

Date de mise en ligne : 11 juillet 2025

ARRETE N° 2025/241

Page 2025-249

**AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE –  
ASSOCIATION DU COMICE DE LA CHARITE – BUVETTE FETES DE LOIRE –  
LE 12 ET 13 JUILLET 2025**

*6.1 Police municipale*

Le Maire de La Charité-sur-Loire,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande de Anne Gilbert, président du Comice de la Charité,  
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la santé publique,  
Vu les articles L 2212-1, L 2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles l 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Anne Gilbert, président du Comice de la Charité, est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie le samedi 12 juillet de 10h à 00h00 et le dimanche 13 juillet 10h à 03h00, dans le cadre des fêtes de Loire, organisé sur les bords de Loire Quai Clémenceau.

**ARTICLE 2 :** Une copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. Une présentation de cette autorisation peut être demandée par les agents de l'autorité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est inscrit au Registre des Arrêtés de la ville de La Charité-sur-Loire.

**ARTICLE 4 :** La Direction Générale des Services, la Direction des Services Techniques, le service de la Police municipale, la Brigade de gendarmerie, et d'une manière générale, tous les services assermentés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** En application des dispositions du décret N°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 Rue d'Arras – 21000 DIJON ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à La Charité-sur-Loire,  
Le 11 juillet 2025



Le Maire,  
Henri VALÈS